Bilan 2024/2025

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

AB2OR

15 RUE RAYMOND COSSON
92150 SURESNES

SIREN : 752.946.046

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR23752946046

Signé par Benoit de CHANALEILLES
Le 28 juil. 2026

Signed with Universign doc_xQnM tx_dK5Oyel2ndBy

Signé par ALIX DE CHANALEILLES
Le 23 juil. 2026

Signed with Universign doc_xQnM tx_dK5Oyel2ndBy

CAZENOVE AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

SIREN : 800283715

45 RUE DE LA CHAUSSEE D ANTIN, 75009 PARIS 9

Sommaire

Bilan 3

Bilan actif 4

Bilan passif 5

Annexe 6

Préambule 7

Principes et méthodes comptables 8

Postes du bilan et du compte de résultat 10

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/08/2025	Net 31/08/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 890	6 659	231	2 527
Fonds commercial	240 450		240 450	240 450
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	19 432	19 171	261	480
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 800	8 590	17 209	
Autres immobilisations corporelles	108 557	44 899	63 658	65 385
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 125		9 125	8 669
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**410 253**	**79 320**	**330 933**	**317 511**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 768		22 768	26 140
Avances et acomptes versés sur commandes	3 572		3 572	9 835
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	41 669		41 669	84 800
Autres créances	14 492		14 492	9 914
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				100 000
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	265 665		265 665	125 317
Charges constatées d'avance	355		355	1 688
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**348 521**		**348 521**	**357 694**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**758 774**	**79 320**	**679 454**	**675 205**

Bilan passif

Postes	31/08/2025	31/08/2024
Capital (dont versé...)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves		
Report à nouveau	464 866	439 372
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	61 924	25 495
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**537 791**	**475 866**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	86 244	84 776
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 606	37 606
Dettes fiscales et sociales	34 895	34 418
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 919	42 538
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**141 664**	**199 339**
Écarts de conversion - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**679 454**	**675 205**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/08/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/09/2024** à **31/08/2025**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **679 454,49 €.**
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **61 924,12 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	247 340			247 340
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	19 432			19 432
Installations techniques, matériel et outillage	7 100	18 700		25 800
Autres immobilisations corporelles	102 261	6 296		108 557
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 669	455		9 125

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	4 363	2 297		6 659
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	18 952	219		19 171
Installations techniques, matériel et outillage	7 100	1 490		8 590
Autres	36 876	8 023		44 899
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	9 125	9 125		
Clients douteux				
Autres créances clients	41 669	41 669		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	9 212	9 212		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 280	5 280		
Charges constatées d'avance	355	355		
TOTAL	**65 641**	**65 641**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	355	
TOTAL	**355**	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	10 000	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	10 000	

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)	10 000				10 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	439 372			25 495	464 866
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	25 495	61 924		-25 495	61 924
TOTAL	**475 866**	**61 924**			**537 791**

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	À la clôture de l'exercice

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 606	12 606		
Personnel et comptes rattachés	1 815	1 815		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	8 152	8 152		
Impôts sur les bénéfices	11 133	11 133		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 796	13 796		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	86 244	86 244		
Autres dettes	7 919	7 919		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**141 664**	**141 664**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	86 244			

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
TOTAL		

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	2 639 821		2 639 821
TOTAL	**2 639 821**		**2 639 821**

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	12 467	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	1 795	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	121	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	5 202	
État - Charges à payer	13 796	
TOTAL	**33 381**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		



CAZENOVE AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

SIREN : 800283715

45 RUE DE LA CHAUSSEE D ANTIN, 75009 PARIS 9

AB2OR
SARL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 752 946 046,
dont le siège social est situé 15 RUE RAYMOND COSSON 92150 SURESNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit février,
À quatorze heures.

Au siège social, 15 RUE RAYMOND COSSON 92150 SURESNES.

Les associés de la société AB2OR, SARL au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales d'un euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, propriétaire de 5 100 parts sociales ;
- Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, propriétaire de 4 900 parts sociales.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 10 000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2025 ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération des Co-gérants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 61 924,12 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 464 866,47 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 526 790,59 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Co-gérants, à savoir :

(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).

Conventions poursuivies

1. COMPTE COURANT ALIX

Solde au 31 août 2025 : 36 387,82 euros.
Compte non rémunéré.
Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES.
Cette convention porte ainsi sur 49,00 % des droits de vote.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix pouvant s'exprimer.

2. COMPTE COURANT BENOIT

Solde au 31 août 2025 : 46 956,18 euros.
Compte non rémunéré.
Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES.
Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Co-gérants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Ce dirigeant n'a perçu aucune rémunération cette année pour son mandat de Gérant.
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 1 358,00 euros
Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 1 364,27 euros

2. Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérante : 32 500,00 euros
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 19 430,00 euros
Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 11 329,00 euros

Il est rappelé en tant que de besoin, que les cotisations sociales obligatoires, prises en charge par la société et mentionnées ci-dessus, sont assises sur la rémunération des Co-gérants, en ce compris le cas échéant la part des dividendes entrant dans l'assiette des cotisations en application des articles L131-6 et L136-3 du Code de la sécurité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Benoit COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Signé par Benoit de CHANALEILLES
Le 28 juil. 2026

Signed with Universign doc_W3Y tx_dK5Oyel2ndBy

Madame Alix COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES

Signé par ALIX DE CHANALEILLES
Le 23 juil. 2026

Signed with Universign doc_W3Y tx_dK5Oyel2ndBy